
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement
sur le territoire des cantons de Sainte-Cécile-de-Milton
et de Granby par Roland Thibault inc.**

Dossier 3211-23-66

25 octobre 2006

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Roland Thibault inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

DATE	ÉVÉNEMENT
2003-10-08	Délivrance du décret 1065-2003 concernant la levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un lieu d'enfouissement sanitaire en faveur de Roland Thibault inc. et date effective de la réception d'un avis de projet transmis le 5 septembre 2002
2003-10-21	Transmission de la directive finale
2005-12-12	Réception de l'étude d'impact
2005-12-19 au 2006-04-06	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2006-05-15	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-08-10	Réception des réponses aux questions et commentaires
2006-08-14	Début de la consultation sur les réponses aux questions et commentaires
2006-10-13	Fin de la consultation sur les réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le lieu d'enfouissement Roland Thibault inc. est exploité depuis les années 50. De 1992 à 2001, entre 18 500 et 50 600 t de matières résiduelles y ont été enfouies annuellement. Le lieu d'enfouissement Roland Thibault inc. reçoit actuellement les matières résiduelles domestiques d'une seule municipalité de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska, soit le Canton de Sainte-Cécile-de-Milton. Il reçoit aussi les matières résiduelles domestiques de

la nouvelle ville unifiée de Magog, celles du Village de Sainte-Madeleine situé sur le territoire de la MRC des Maskoutains, et une partie des matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) des MRC de Rouville, des Maskoutains, d'Acton, du Haut-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu.

La capacité restante du site actuel est d'environ 253 000 tonnes métriques. Cette capacité d'accueil ne permet pas aux dirigeants de l'entreprise de répondre aux appels d'offres lancés par les MRC et les municipalités de la région, car ces dernières exigent généralement une garantie de service de cinq ans. De plus, cette capacité d'accueil ne permet pas à l'entreprise de répondre aux appels d'offres lancés par la MRC hôte du lieu, soit la MRC de La Haute-Yamaska.

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement couvre une superficie de 57,75 ha, contiguë au site actuel. Plusieurs infrastructures sont prévues, notamment l'amélioration du système de traitement du lixiviat déjà en place, l'optimisation du système existant de récupération, de combustion et de valorisation des biogaz, ainsi que l'aménagement de cellules étanches. L'exploitation prévue du futur lieu d'enfouissement technique se ferait essentiellement en surélévation avec des variations géométriques établies en fonction de l'intégration visuelle du site, du paysage et des aménagements projetés. La hauteur maximale des cellules d'enfouissement, incluant le recouvrement final, serait de l'ordre de 29 m. L'étanchéité des cellules serait assurée par un système d'imperméabilisation à double niveau composite de protection composé de membranes synthétiques. Les eaux de lixiviation traitées seraient acheminées par un émissaire vers la rivière Mawcook. Le concept d'aménagement prévu s'inscrit généralement dans les nouvelles orientations du Ministère en matière de gestion des déchets dont le Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles.

Les nouvelles cellules d'enfouissement auraient une capacité d'enfouissement annuelle maximum de 150 000 tonnes métriques et une capacité totale de 6 840 000 m³, incluant le recouvrement journalier mais excluant le recouvrement final. La durée de vie du lieu est estimée entre 34 et 45 années, selon le taux de compaction obtenu.

Enfin, le projet est conforme aux orientations du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska.

3. ÉVALUATION SUR LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation sur la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les directions suivantes du Ministère :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des études économiques et du soutien;
- la Direction de l'expertise hydrique et la gestion des barrages publics;
- la Direction des politiques en milieu terrestre - Service des matières résiduelles;
- la Direction des politiques de l'air - Service de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement - Service des avis et des expertises;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;

- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune – secteur Faune;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L’avis sur la recevabilité de l’étude d’impact a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- ROLAND THIBAUT INC. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement sanitaire Roland Thibault inc., Sainte-Cécile-de-Milton et Canton de Granby, Étude d’impact sur l’environnement déposée au Ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, Rapport principal, Volume 1 de 2*, par BPR-Enviraqua inc., novembre 2005, pagination multiple;
- ROLAND THIBAUT INC. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement sanitaire Roland Thibault inc., Sainte-Cécile-de-Milton et Canton de Granby, Étude d’impact sur l’environnement déposée au Ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, Annexes, Volume 2 de 2*, par BPR-Enviraqua inc., novembre 2005, 22 annexes, pagination multiple;
- ROLAND THIBAUT INC. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement sanitaire Roland Thibault inc., Sainte-Cécile-de-Milton et Canton de Granby, Étude d’impact sur l’environnement déposée au Ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, Chapitre 8 : Réponses aux questions du ministère*, par BPR-Enviraqua inc., juillet 2006, 50 p. et 16 annexes;
- BPR INC. *Roland Thibault inc., Étude d’impact sur l’environnement, Étude de dispersion atmosphérique, Projet d’agrandissement du L.E.S.*, 1^{er} septembre 2005, 18 p.;
- BPR INC. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement sanitaire Roland Thibault inc., Étude d’impact sur le transport et la circulation, Rapport final*, août 2005, 22 p. et 1 annexe;
- DÉCIBEL CONSULTANTS INC. *Rapport, Étude sonore de l’agrandissement du L.E.S. Roland Thibault inc.*, octobre 2005, 32 p. et 8 annexes;
- ENVIRAM GROUPE-CONSEIL. *Agrandissement du L.E.S. Roland Thibault inc., Inventaire des composantes biologiques*, décembre 2004, 42 p. et 5 annexes;
- ENVIRAM GROUPE-CONSEIL. *Agrandissement du L.E.S. Roland Thibault inc., Étude d’impacts sur l’environnement, Rapport final, Étude d’intégration au paysage*, février 2005, 47 p. et 5 annexes;
- ETHNOSCOP. *Agrandissement du L.E.S. Roland Thibault inc., Étude de potentiel archéologique, Rapport final*, 4 février 2005, 19 p.;

- FORGET, A. *Étude hydrologique complémentaire pour le lieu d'enfouissement sanitaire Roland Thibault inc., Rapport final*, janvier 1996, 13 p. et 5 annexes;
- LABO S.M. ET S.M. ENVIRONNEMENT. *Étude géotechnique et hydrogéologique, Étude d'impact-Agrandissement du L.E.S., Sainte-Cécile-de-Milton (Québec)*, juillet 2005, 32 p. et 8 annexes;
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Caractérisation du lieu d'enfouissement sanitaire Thibault à Sainte-Cécile-de-Milton, Programme GERLED*, mars 1986, 34 p. et 12 annexes;
- SERRENER INC., L.E.S. *Roland Thibault inc., Sainte-Cécile-de-Milton, Étude hydrogéologique*, janvier 1993, 39 p. et 5 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre transmise le 21 octobre 2003. Soulignons qu'un rapport complémentaire sur l'inventaire ichtyologique de la rivière Mawcook sera déposé sous peu.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Hervé Chatagnier
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre